



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Communes de CROIXRAULT et THIEULLOY-L'ABBAYE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **18 AOUT 2023**, il sera procédé, **du 18 septembre 2023 au 16 octobre 2023 inclus**, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée le 19 mai 2023, et complétée le 22 juin 2023, par la société LES ÉLEVEURS DE LA CHARENTONNE, dont le siège social est situé route des anciens abattoirs, la Bazanne, à GACE (61230), en vue d'exploiter des installations de transformation et de préparation de produits carnés, pour son site sis Rue des Pionniers, ZAC de la Mine d'Or à CROIXRAULT (parcelles cadastrées section ZM n°16 à CROIXRAULT et section ZO n°13 à THIEULLOY-L'ABBAYE).

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans les communes de CROIXRAULT, de THIEULLOY-L'ABBAYE, de FRICAMPS et d'EPLISSIER, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE/Enregistrement.

Pendant la période de consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat des mairies de CROIXRAULT et de THIEULLOY-L'ABBAYE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet :

- pour la commune de CROIXRAULT :
 - mardi de 15:00 à 19:30 ;
 - mercredi de 15:00 à 19:30.
- pour la commune de THIEULLOY-L'ABBAYE :
 - lundi de 14:00 à 16:00 ;
 - vendredi de 18:00 à 20:00.

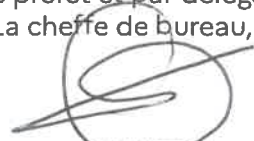
Les observations pourront également être adressées par écrit aux mairies de CROIXRAULT et de THIEULLOY-L'ABBAYE et seront annexées au registre concerné, ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Les registres de la consultation seront clos et signés respectivement par le maire de CROIXRAULT et de THIEULLOY-L'ABBAYE le 16 octobre 2023 au soir.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou un arrêté préfectoral de refus pris par le préfet de la Somme.

Amiens, le **18 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de bureau,



Caroline LANTENOIS